

PAPI Complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel

A decorative graphic consisting of a light blue water droplet and a thick, wavy yellow-green ribbon that curves across the page.

La stratégie

Sommaire

1. Contexte de définition de la stratégie du territoire	3
1.1. Eléments de contexte	3
2. Orientations stratégiques du PAPI complet	5
2.1. Identification des Orientations Stratégiques.....	5
2.2. Justification des Orientations Stratégiques au regard des outils de planification générale de l'eau (SDAGE, PGRI, TRI) ou de réalisation des aménagements (contrats de rivières).....	7
2.3. Correspondance entre la SLGRI Est-Var et le PAPI Complet	11
2.4. Justification des Orientations Stratégiques du PAPI au regard des enjeux du territoire.....	17
3. Le PAPI complet et les enjeux d'aménagement sur le bassin versant de l'Argens et des Côtiers de l'Esterel	21
3.1. Capitaliser les actions engagées dans le cadre du PAPI d'INTENTION	21
3.2. Rechercher une meilleure résilience au service d'un projet territorial pluriel et ambitieux.....	30
3.2.1. <i>Le confortement de la DRACENIE avec une ville de Draguignan véritable cœur urbain de l'agglomération</i>	<i>31</i>
3.2.2. <i>La métamorphose de la BASSE VALLEE avec le projet de Parc Agricole conceptualisé par l'Atelier National « Territoires en mutation exposés aux risques ».....</i>	<i>33</i>
3.2.3. <i>L'intégration de la problématique « Ruissellement » par la recherche et la mise en œuvre de Zones d'Expansion de Crues.....</i>	<i>35</i>
ANNEXE : LIENS ENTRE LE PROGRAMME D' ACTIONS, LE PGRI ET LE SDAGE 2016-2021	37

Liste des tableaux

Tableau 1 : Enseignements des diagnostics	8
Tableau 2 : Correspondances stratégiques entre PGRI, SDAGE et PAPI	10
Tableau 3 : Enjeux en zone inondable pour un scénario extrême (SMA, 2016).	17

1. CONTEXTE DE DEFINITION DE LA STRATEGIE DU TERRITOIRE

1.1. Eléments de contexte

La stratégie du PAPI complet Argens et Affluents a été élaborée essentiellement à partir :

- Des éléments issus du PAPI d'intention, considérant que cette démarche a déjà énoncé les grands principes de la stratégie développée pour concevoir la liste d'actions le constituant. Cette stratégie, fondée sur le « nouveau » paradigme traduit notamment dans la Directive Inondation et le SDAGE consistant à réduire le risque par réduction conjointe et cohérente de l'aléa et de la vulnérabilité, reste intégralement applicable dans ses principes au PAPI complet ;
- Du PGRI, qui fixe un cadre et cinq grands objectifs à l'échelle du district hydrographique ;
- Des autres démarches menées en parallèle, dont la SLGRI et l'Atelier National tels que présentés dans ce document ;
- Des aléas liés au débordement de cours d'eau, au ruissellement et à la submersion marine ;
- Du retour d'expérience acquis sur d'autres territoires également concernés par des risques d'inondation. Ce retour d'expérience, transmis par divers partenaires impliqués dans l'élaboration du projet durant les phases de concertation, a permis de mieux organiser les composantes du projet, de mieux affirmer les orientations stratégiques et d'intégrer certaines actions relevant de la gestion pratique ou des outils de mise en œuvre des projets.

Dans le cadre du processus d'élaboration du dossier de PAPI Complet, de nombreuses réunions ont été organisées. Ces dernières sont énumérées dans le tableau suivant :

Types de réunion	Dates
9 réunions du Comité Technique	<ul style="list-style-type: none"> - 29 septembre 2015 - 7 octobre 2015 - 14 octobre 2015 - 3 novembre 2015 - 9 novembre 2015 - 1^{er} décembre 2015 - 8 décembre 2015 - 20 janvier 2016 - 3 février 2016
3 Réunions du Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - 12 novembre 2015 - 14 décembre 2015 - 1^{er} février 2016 - 3 juin 2016

Autres réunions	Commission Territoriale « Nartuby »	- 21 mai 2015 - 20 octobre 2015 - 24 novembre 2015
	Commission Territoriale « Issole/Caramy »	- 20 mai 2015 - 20 octobre 2015 - 23 novembre 2015
	Commission Territoriale « Florieye/Réal/Argens médian »	- 20 mai 2015 - 20 octobre 2015 - 24 novembre 2015
	Commission Territoriale « Argens amont »	- 20 mai 2015 - 20 octobre 2015 - 23 novembre 2015
	Commission Territoriale « Aille »	- 20 mai 2015 - 20 octobre 2015 - 23 novembre 2015
	Commission Territoriale « Basse vallée »	- 21 mai 2015 - 20 octobre 2015 - 23 novembre 2015
	Association de riverains « VIVA »	- 22 juillet 2015

Le planning associé à l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du TRI Est-Var recouvrant partiellement celui du PAPI Complet, 3 réunions techniques ont permis de mettre dès à présent en cohérence ces deux démarches :

- Comité technique n°1 : 9 mars 2016.
- Comité technique n°2 : 29 avril 2016.
- Entretien individuel entre la DREAL PACA et le SMA : 4 mai 2016.

Le résultat de ce travail de synthèse et de concertation a permis de définir la stratégie du territoire sous forme de quatre orientations stratégiques (OS) :

- OS 1 : **Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire du PAPI**
- OS 2 : **Inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement**
- OS 3 : **Lutter contre les inondations par une restauration morphologique respectant les fonctionnalités du milieu naturel**
- OS 4 : **Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient**

Ces éléments sont développés ci-après.

2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PAPI COMPLET

2.1. Identification des Orientations Stratégiques

Le PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel a été élaboré à partir d'Orientations Stratégiques traduites sous forme d'actions complémentaires et cohérentes. Ces Orientations Stratégiques (O.S.), au nombre de quatre, s'expriment de la manière suivante :

- **Orientation Stratégique n° 1 (O.S. 1) : Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire du PAPI.** Durant la période de mise en œuvre du PAPI d'intention Argens et affluents, la création du Syndicat Mixte de l'Argens (S.M.A.) correspond à l'émergence d'une structure nouvelle compétente à l'échelle du bassin versant pour la gestion intégrée des milieux aquatiques à travers l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau, ainsi que pour la prévention des inondations, plus particulièrement au moyen de la mise en œuvre du futur PAPI complet. Le S.M.A. a ainsi été créé par arrêté préfectoral du 3 février 2014 avec une compétence ciblée en matière d'« entretien, gestion, aménagement des cours d'eau et prévention des inondations dans le bassin de l'Argens », donc par anticipation de la loi MAPTAM. L'entrée en vigueur de la GEMAPI et l'évolution réglementaire notamment en ce qui concerne la gestion des digues, a conduit le SMA, comme cela était prévu dans ses statuts, a précisé ses compétences par rapport aux statuts provisoires de création. Après anticipation de la compétence « GEMAPI », le deuxième temps de vie du SMA conduit en parallèle du dépôt du dossier PAPI, a une nouvelle phase opérationnelle. La détermination du périmètre de compétence, l'acquisition des moyens nécessaires et la mise en œuvre d'une politique d'animation, de communication et d'actions sur le territoire vise bien à garantir et à pérenniser la démarche de gestion du grand cycle de l'eau. En l'occurrence, le SMA apparaît comme une structure parfaitement adaptée non seulement pour porter le PAPI complet, mais aussi pour garantir l'adéquation des actions menées avec ses objectifs stratégiques comme avec les grands objectifs du PGRI et assurer la pérennité des aménagements, c'est-à-dire le bien-fondé des efforts financiers consentis sur ce territoire pour réduire les risques d'inondation en les inscrivant dans une démarche et une vision à long terme.
- **Orientation Stratégique n° 2 (O.S. 2) : Inscire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire.** La prise de conscience du risque d'inondation en termes de dommages potentiels directs et indirects comme l'atteinte à la sécurité des personnes doit conduire à modifier l'occupation des sols dans les zones inondables. S'il n'est pas possible à court terme de déplacer des populations et des activités, il s'agit alors d'une part de rendre les inondations probables moins dommageables et moins intenses par réduction de vulnérabilité et d'aléa, mais aussi de prévoir sur le moyen et le long terme une modification radicale de l'habitat et des activités économiques dans les vallées : il ne s'agit pas d'abandonner ces espaces, mais de leur accorder de nouvelles vocations, comme par exemple les loisirs, les sports de pleine nature, la circulation ou encore des activités compatibles avec l'inondation telles que la culture de vignes ou d'arbres fruitiers peu vulnérable à l'inondation occasionnelle et de faible durée. Il s'agit alors d'engager dès à présent une réflexion sur le devenir des zones inondables du territoire, de réglementer les usages, comme les aménagements, selon une démarche cohérente de réduction progressive des enjeux exposés. Cette démarche devant être combinée au développement d'autres usages peu vulnérables dans ces espaces.

- **Orientation Stratégique n° 3 (O.S. 3) : Lutter contre les inondations par une restauration morphologique qui respecte les fonctionnalités du milieu naturel.** La réduction du risque d'inondation par débordement des cours d'eau passe par une réduction de l'aléa, notamment au moyen de zones d'expansion des crues et/ou d'ouvrages de régulation des débits, ou d'une augmentation de capacité hydraulique du lit mineur et/ou du lit moyen des cours d'eau, ou encore d'un guidage des écoulements débordés dans des chenaux de crues aménagés à cet effet. Par ailleurs un entretien adapté est reconnu comme nécessaire à la non-aggravation du risque en évitant la formation d'embâcles et en maintenant la mobilité des matériaux transportés en crue. Ces interventions peuvent et doivent être menées en intégrant un objectif de préservation ou de restauration morphologique des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques, dont les zones humides, et en visant un bon fonctionnement sédimentaire et écologique. Les deux objectifs ne sont en général pas incompatibles et doivent être également poursuivis.
- **Orientation Stratégique n° 4 (O.S. 4) : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.** Les événements de crue de ces dernières années ont montré une forte vulnérabilité du territoire du PAPI, particulièrement dans la partie aval de l'Argens et de la Nartuby. Des efforts importants doivent alors être engagés non seulement pour réduire cette vulnérabilité des biens et des personnes, mais également pour permettre un retour rapide à des conditions normales. L'objectif d'une meilleure résilience suppose également une capacité d'adaptation accrue aux effets du changement climatique, qu'il s'agisse de plus fortes surcôtes marines, ou d'une fréquence accrue des crues moyennes et fortes des cours d'eau.

Ces quatre Orientations Stratégiques induisent ainsi des actions d'animation, d'études et d'aménagements visant à la fois un meilleur fonctionnement des cours d'eau et de leurs annexes, la réduction des risques par diminution de l'aléa et de la vulnérabilité, mais aussi une inscription sur le moyen et le long terme de la pleine prise en compte des risques d'inondations au travers avec un projet de développement et de valorisation du territoire attribuant aux zones inondables et aux espaces de mobilité des rivières des vocations adaptées à ces risques.

2.2. Justification des Orientations Stratégiques au regard des outils de planification générale de l'eau (SDAGE, PGRI, TRI) ou de réalisation des aménagements (contrats de rivières)

Les quatre Orientations Stratégiques du PAPI complet découlent des besoins mis en évidence par le diagnostic du territoire mené par l'Etat pour la définition des TRI ainsi que par l'Atelier National, mais aussi des conclusions et enseignements du PAPI d'intention Argens et affluents. Le tableau ci-après synthétise les justifications retenues.

Tableau 1 : Enseignements des diagnostics

Orientation Stratégique	Enseignements de l'étude du TRI et de l'Atelier National	Enseignements du PAPI d'intention
OS1 : Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire du PAPI	L'Atelier National recommande de favoriser la puissance de la gouvernance en articulant la gouvernance de la basse vallée avec celle du SMA. Une conclusion comparable pourrait se faire sur les autres parties du territoire	Le SMA a été créé avec des statuts provisoires : certaines compétences doivent être précisées pour répondre aux objectifs. Les besoins en animation et communication restent importants, les efforts doivent être poursuivis et amplifiés.
OS2 : Inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire	100 000 personnes et 45 000 emplois en zone inondable sur le TRI Est-Var. L'Atelier National recommande un projet de territoire pour la basse vallée sous forme d'un parc agricole accueillant des activités de tourisme et de loisirs en lien avec l'environnement, mais aussi une réflexion sur la réorganisation des réseaux de déplacement sur cet espace	Le PAPI d'intention a quantifié les nombreux enjeux en zone inondable (habitat, activités économiques...) et montré l'impossibilité d'une réduction de risque uniquement par réduction de l'aléa. Il apparaît donc nécessaire de mieux prendre en compte le risque sur le territoire en réglementant les usages et constructions via des PPRi, d'intégrer ce risque dans les projets de développement (particulièrement les SCOT), de lutter contre les facteurs aggravants (dont les remblais illégaux), et de développer une stratégie de maîtrise foncière sur les sites où des aménagements sont nécessaires pour réduire le risque d'inondation
OS3 : Lutter contre les inondations par une restauration morphologique qui respecte les fonctionnalités du milieu naturel	L'Atelier National recommande de retrouver une trame verte et bleue sur la basse plaine	Le PAPI d'intention montre des irrégularités de la capacité des cours d'eau et la présence de facteurs aggravants du risque le long de la Nartuby et dans la basse vallée de l'Argens : une augmentation capacitaire avec restauration morphologique est retenue sur plusieurs secteurs. La mobilisation de Zones d'Expansion des Crues (ZEC) sur plusieurs vallées du territoire permet de réduire l'aléa localement et globalement tout en restaurant ou augmentant la capacité naturelle d'écrêtement des vallées
OS4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	100 000 personnes et 45 000 emplois en zone inondable sur le TRI Est-Var, dont près de 50 % de résidents permanents. L'Atelier National recommande des aménagements hydrauliques de la basse vallée, une diversification des productions agricoles et des exploitations agricoles fondées sur des installations moins exposées à l'inondation	Les dispositifs envisageables de réduction de l'aléa restent d'une efficacité limitée sur la basse vallée et les zones urbaines exposées au ruissellement : une stratégie spécifique est nécessaire pour limiter les conséquences des inondations par réduction de vulnérabilité et par mise en place d'outils et procédure permettant un retour rapide à la normale et une plus forte capacité d'adaptation à l'inondation

L'élaboration du PGRI Rhône-Méditerranée s'est engagée dans la continuité des étapes précédentes de mise en œuvre de la directive inondation. De l'automne 2013 au printemps 2014, l'établissement du futur PGRI a donné lieu à de nombreuses réunions associant les services de l'Etat et ses établissements publics, les collectivités, les usagers socio-économiques. Le 19 septembre 2014, le Comité de bassin a donné un avis favorable au projet de PGRI 2016-2021. Le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté le 7 décembre 2015 le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée. Les objectifs de gestion des risques d'inondation pour le bassin Rhône-Méditerranée sont les suivants :

- **GO1** : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation,
- **GO2** : Augmenter la sécurité des populations aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques,
- **GO3** : Améliorer la résilience des territoires exposés,
- **GO4** : Organiser les acteurs et les compétences,
- **GO5** : développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Le 20 novembre 2015, le Comité de bassin a adopté le SDAGE 2016-2021 et donné son avis sur le Programme de mesures. Les orientations fondamentales visées dans le présent SDAGE et en lien avec la démarche PAPI sont :

- **OF 4** : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau,
- **OF 6** :
 - **6A** : agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques,
 - **6B** : préserver, restaurer et gérer les zones humides,
 - **6C** : intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau,
- **OF 8** : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.

Par ailleurs, les quatre Orientations Stratégiques du PAPI répondent aux Grandes Orientations fixées par le PGRI de bassin ainsi qu'aux orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021, comme le précise le tableau suivant.

Tableau 2 : Correspondances stratégiques entre PGRI, SDAGE et PAPI

<i>Orientation Stratégique du PAPI</i>	<i>Liens avec les Grands Objectifs du PGRI de bassin RMC</i>	<i>Liens avec les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021</i>
OS1 : Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire du PAPI	Lien avec GO4 : le PAPI acte la création du SMA	Lien avec OF 4 : définition du SOCLE (EPTB) et mise en œuvre d'une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant (SAGE)
OS2 : Inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire	Lien avec GO1, avec GO3, et avec le GO5: le PAPI annonce une stratégie globale de territoire et prévoit des études complémentaires d'amélioration de connaissance des risques	Lien avec OF 4 : assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau (diffusion de « porter à connaissances » à destination des porteurs de SCOT)
OS3 : Lutter contre les inondations par une restauration morphologique qui respecte les fonctionnalités du milieu naturel	Lien avec GO2: le PAPI vise la réduction du risque par une réduction d'aléa au moyen de travaux intégrant une restauration morphologique des cours d'eau et leurs annexes	Lien avec OF 6 et 8 : les travaux prévus auront pour objectifs de conjuguer mise en sécurité des personnes et des biens et préservation, restauration et mise en valeur des milieux
OS4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	Lien avec GO3 : le PAPI regroupe dans un même objectif les actions de réduction de vulnérabilité et d'augmentation de résilience, en cohérence avec l'Orientations Stratégique 2	Lien avec OF 4: diffusion des guides bonnes pratiques

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du TRI Est-Var (déclinaison locale de la SNGRI via le PGRI) est à l'heure actuelle en cours d'élaboration. Le SMA jouera le rôle de structure co-animatrice pour l'élaboration de cette dernière. Les objectifs en lien avec les grandes orientations sont en cours de définition. La stratégie doit être arrêtée d'ici fin 2016.

Sur le plan de la gouvernance de l'eau du territoire, il est important de préciser que le syndicat ambitionne de conforter son positionnement, en tant qu'EPTB en préfiguration, avec notamment la réalisation d'un projet d'aménagement d'intérêt commun du bassin versant tel que prescrit dans le code de l'environnement (action n°2). De plus, le syndicat souhaite mettre en cohérence les outils de programmation et de planification en cours et à venir sur le bassin versant de l'Argens et veillera à l'émergence du SAGE Argens (objectif du SDAGE 2016-2021 à l'horizon 2017 – définition des enjeux, du périmètre, des acteurs et constitution de la Commission Locale de l'Eau).

Enfin, ces quatre Orientations Stratégiques du PAPI permettent de déterminer, en complément aux opérations déjà menées ou engagées sur le territoire, un ensemble cohérent d'actions d'études, d'animation et de travaux d'aménagement en les organisant selon les sept axes du PAPI. Ces actions sont précisées dans la partie suivante.

2.3. Correspondance entre la SLGRI Est-Var et le PAPI Complet

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du TRI Est-Var (déclinaison locale de la SNGRI via le PGRI) est actuellement en cours d'élaboration par les services de l'Etat.

Pour chacun des cinq Grands Objectifs du PGRI, les parties prenantes ont défini des thèmes prioritaires, lesquels s'inscrivent dans la logique et la perspective des deux projets de PAPI à venir :

- PAPI Complet de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel (porté par le SMA)
- PAPI Complet Préconil (Porté par la Communauté d'Agglomération du Golfe de Saint-Tropez)

Compte tenu de l'état d'avancement de la SLGRI Est-Var, les thèmes prioritaires et projets d'actions sont énumérés ci-dessous :

Grand Objectif 1

« Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages »

Thème 1-1 : « la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme »

Exemples d'actions :

- améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les SCoT et PLU, appui à l'élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales.
- intégrer les réflexions de l'atelier national « Argens » dans la planification des démarches opérationnelles d'aménagement du territoire.
- intégrer la submersion marine et des aléas côtiers dans les documents d'urbanisme, poursuivre l'élaboration des PPR sur le périmètre de la SLGRI.

Thème 1-2 : « La prise en compte du risque de ruissellement »

Exemples d'actions :

- prise en compte du risque de ruissellement dans la planification urbaine et les pratiques agricoles.
- élaboration de règles sur le sujet de la compensation à l'imperméabilisation des sols.

Thème 1-3 : « Promouvoir la formation et les bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire »

Exemples d'actions :

- sensibiliser les communes et maîtres d'œuvres aux bonnes pratiques environnementales, agricoles et urbanistiques,
- capitaliser les retours d'expérience et les diagnostics de vulnérabilité, et les ajouter aux PPRI lors de leur éventuelle révision ; ainsi qu'aux SCoT et aux PLU.
- promouvoir les actions de gestion de la vulnérabilité et leur financement.

➔ **Ces trois thèmes sont considérés comme prioritaires à court terme (2016-2021).**

Grand Objectif 2

« Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques »

Thème 2-1 : « Préservation des espaces stratégiques »

Exemples d'actions :

- préservation des espaces stratégiques des milieux aquatiques,
- préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC).

Thème 2-2 : « Entretien préventif »

Exemple d'action :

- Garantir l'entretien cohérent des cours d'eau et des réseaux pour éviter l'aggravation des risques en amont et en aval (prévention des embâcles).

Thème 2-3 : « Restauration »

Exemple d'action :

- Développer dans les projets d'aménagement les actions de restauration écologique, de valorisation et de mise en valeur des berges.

Thème 2-4 : « Construction »

Exemple d'action :

- Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux dans la conception des ouvrages et des projets.

Thème 2-5 : « Délinquance environnementale »

Exemple d'action :

- Communiquer et s'organiser à différents niveaux pour lutter de façon solidaire contre les dépôts illicites en zone inondable.

Thème 2.6 : « Recul du trait de côte »

Exemple d'action :

- Prendre en compte l'approche dynamico-sédimentaire et les fonctionnalités écologiques des milieux marins dans la lutte contre l'érosion côtière.

➔ Les thèmes 2-1 et 2-2 sont considérés comme prioritaires à court terme (2016-2021).

Grand Objectif 3
« Améliorer la résilience des territoires exposés »

Thème 3.1 : « Surveillance »

Exemples d'actions :

- Sur les cours d'eau non réglementés développer et accompagner les démarches d'amélioration de la surveillance et des outils de diffusion d'alerte de crue.
- Promouvoir les nouveaux outils d'observation et de suivi des événements météorologiques.

Thème 3.2 : « Culture de crise »

Exemples d'actions :

- Doter l'ensemble des communes de la stratégie du périmètre de DIRIMA.
- Optimiser et rendre opérationnel le volet inondation des PACS et PICS.
- Mettre en œuvre des exercices de préparation et de sensibilisation à la gestion de crise.

Thème 3.3 : « Réduction de la vulnérabilité ».

Exemples d'actions :

- Développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux touristiques.
- Capitaliser les diagnostics de vulnérabilité déjà réalisés et accompagner la mise en œuvre des résultats de ces études.
- Mettre en œuvre une action phare d'accompagnement technique et financier pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Thème 3.4 : « Retour d'expérience »

Exemple d'action :

- Généraliser le retour d'expérience et en faire la diffusion au plus grand nombre (interservices, grand public etc.).

Thème 3.5 : « Planification »

Exemples d'actions :

- Promouvoir la planification dans les établissements recevant du public, dans les cellules familiales et les entreprises vulnérables.
- Accompagner la réalisation de plan de continuité d'activité, de plan de gestion des déchets post-crise et de plan de retour à la normale.
- Développer les diagnostics de vulnérabilité sur les ouvrages et réseaux sensibles en matière de crise.

➔ **Les thèmes 3-1, 3-2 et 3-3 sont considérés comme prioritaires à court terme (2016-2021).**

Grand Objectif 4
« Organiser les acteurs et les compétences »

Thème 4.1 : « Structurer la gouvernance »

Exemple d'action :

- Structurer la gouvernance pour le territoire de la SLGRI Est-Var. Mettre en place un Schéma d'organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) et par-delà clarifier les compétences des différents acteurs dans un contexte institutionnel très évolutif (GEMAPI, NOTRe).

Thème 4.2 : « Culture du réseau »

Exemple d'action :

- Faire émerger une culture de réseau entre acteurs de la même SLGRI (retours d'expérience, mutualisation, assistances diverses, accompagnement à l'émergence de projets, etc.).

Thème 4.3 : « Articulation des outils »

Exemple d'action :

- Coordonner l'articulation des documents réglementaires (SLGRI, PAPI, Contrat(s) de Rivière, Contrat(s) de Baie, Contrat(s) de Territoire, SAGE, SCoT etc.).

Thème 4.4 : « Comité Départemental des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) »

Exemple d'action :

- Partager les expériences ou les acquis avec les acteurs départementaux et informer la CDRNM.

➔ Le thème 4-1 est considéré comme prioritaire à court terme (2016-2021).

Grand Objectif 5
« Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation »

Thème 5.1 : « Ruissellement »

Exemple d'action :

- Veiller à disposer d'éléments de connaissance sur le risque de ruissellement.

Thème 5.2 : « Sensibilisation »

Exemples d'actions :

- Continuer de promouvoir les campagnes d'information préventive et de sensibilisation des populations.
- Réfléchir à des formats « nouvelle technologie » pour sensibiliser les populations.

Thème 5.3 : « Signalétique »

Exemple d'action :

- Identifier les sites stratégiques pour les repères de crues, et identifier les parkings ou sous-sols à risque.

Thème 5.4 : « Aléas littoraux »

Exemples d'actions :

- Améliorer la connaissance des aléas côtiers (submersion marine, érosion du trait de côte, intrusion marine, tsunami), tout en intégrer les évolutions potentielles engendrées par les changements climatiques dans l'état des connaissances.
- Définir les règles d'aménagement de la zone littorale en attente.

Thème 5.5 : « Association »

Exemple d'action :

- Organiser la mobilisation du tissu associatif en construisant une nouvelle communauté autour de la thématique du risque.

Thème 5.6 : « Référentiel »

Exemple d'action :

- Définir une hydrologie de référence par bassin-versant ou fédération de bassins-versants adjacents.

➔ **Les thèmes 5-1 et 5-2 sont considérés comme prioritaires à court terme (2016-2021).**

A partir de ces éléments de connaissance actuels, il est possible de dresser une version provisoire des liens entre les orientations de la SLGRI et celle du PAPI Complet :

<i>Orientations Stratégiques du PAPI</i>	<i>Liens avec les Grands Objectifs de la SLGRI Est-Var</i>
OS1 : Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire du PAPI	Lien avec le Grand Objectif 4
OS2 : Inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire	Lien avec les Grands Objectifs 1, 3 et 5
OS3 : Lutter contre les inondations par une restauration morphologique qui respecte les fonctionnalités du milieu naturel	Lien avec le Grand Objectif 2
OS4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	Lien avec les Grands Objectifs 1 et 3

2.4. Justification des Orientations Stratégiques du PAPI au regard des enjeux du territoire

Cette partie à vocation de justifier la stratégie du PAPI eu égard aux enjeux du territoire.

En référence à la partie 4 du dossier de candidature « *Diagnostic du territoire* », il est rappelé que le bassin de l'Argens est inégalement exposé au risque d'inondation selon trois aléas, parfois concomitants : débordement de cours d'eau (crues à cinétique rapide type torrentielle, éclair), ruissellement et submersion marine.

Bien que les zones inondables ne s'étendent que sur 245,90km² (soit près de 10% du bassin versant), les événements de 2010, 2011 et 2014 – pour les plus importants – mettent en exergue l'importance des enjeux dans cette faible portion du territoire.

Ces enjeux, qui ont été recensés dans la partie 4 du présent dossier de candidature - et cartographiés dans la partie 11 du dossier PAPI - sont rappelés dans le tableau page suivante.

Tableau 3 : Enjeux en zone inondable pour un scénario extrême (SMA, 2016).

Catégorie d'enjeux	Indicateurs	Nombre
Humains	Habitat total	29 720
	Habitat de plain-pied	11 885
	Nombre d'établissements de santé	84
	Nombre d'établissements scolaires	111
	Nombre de campings	40
	Nombre d'ERP	504
Socio-économiques	Nombre d'entreprises	13 622
	Nombre d'exploitations agricoles	707
Réseaux	Nombre de sites électriques stratégiques	13
	Linéaire de conduite de gaz	179,9 km
	Linéaire de conduite d'hydrocarbures	103,9 km
	Nombre d'installations et de distribution d'eau	152
	Nombre de stations AEP	57
	Nombre de stations d'épurations	103
Patrimoine	Nombre Bâtiments inscrits/classés	45
	Nombre de musées	11
Environnement	Nombre d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	21
Stratégiques	Nombre de casernes de pompiers	11
	Nombre d'infrastructures de police, de gendarmerie ou militaire	11
	Nombre de mairies et centres municipaux	25

L'inégale répartition et exposition des enjeux aux aléas inondations (débordement de cours d'eau, submersion marine) prouvent l'intérêt de mener un dispositif global et cohérent de gestion du risque inondation sur le bassin-versant.

Ce constat justifie pleinement l'Orientation Stratégique n°1 du PAPI Complet à savoir « **Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire du PAPI** ». En effet, il est recherché au travers du PAPI de mener une politique durable et cohérente de la gestion du grand cycle de l'eau, et de l'articuler avec d'autres politiques indissociables parmi lesquels l'urbanisme ou l'environnement.

L'analyse des enjeux humains, économiques et stratégiques indiquent que des efforts doivent être engagés pour réduire la vulnérabilité des personnes et biens, préserver les intérêts socio-économiques du territoire mais également permettre un retour rapide à la normale. La présence de nombreux réseaux en zone inondable corroborent l'idée de « **façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient** », tel est l'objectif de l'Orientation Stratégique n°4 du PAPI Complet.

Dans une autre acception, le tableau des enjeux fait prendre conscience du risque d'inondation en termes de dommages potentiels directs et indirects comme l'atteinte à la sécurité des personnes. S'il n'est pas possible de déplacer les enjeux à court terme (pour des questions techniques, administratives...), il est possible d'agir sur le moyen-long terme de modifier, d'adapter ou encore de repenser les modes d'occupation des sols dans les zones inondables. Concrètement, il s'agit **d'inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire**, tel est l'objectif de l'Orientation Stratégique n°2 du PAPI Complet.

Le dernier levier concourant à réduire le risque d'inondation sur le territoire consiste à agir, non plus sur les enjeux, mais sur les aléas (débordement de cours d'eau, ruissellement...). Compte tenu de la configuration du territoire, il s'avère possible et pertinent **de lutter contre les inondations par une restauration morphologique qui respecte les fonctionnalités du milieu naturel**, au moyen de zones d'expansion de crues, en augmentant la capacité hydraulique du lit mineur/moyen des cours d'eau ou encore en entretenant minutieusement des berges pour prévenir la formation d'embâcles. Cet aspect constitue le dernier pilier de la stratégie du PAPI Complet (Orientation Stratégique n°3).

En complément des enjeux précités, il est rappelé dans les paragraphes suivants les points importants de diagnostic du territoire (à l'état actuel), lesquels concourent à justifier la stratégie du PAPI Complet et la teneur du programme d'actions :

➤ **Les outils d'aménagements du territoire :**

- 15 communes sont dotées d'un PPRI approuvé sur le bassin de l'Argens dont 14 ont été prescrits suite aux crues de juin 2010. Le PPRI de Fréjus est en cours de révision,
- Deux PPRI ont été prescrits sur les communes de Brignoles et du Luc-en-Provence,
- 9 PPRI sont en cours d'étude. Leur prescription devrait intervenir en 2016.
- Une inégale prise en compte du risque d'inondation et du ruissellement dans les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

➔ Dans ce cadre, le PAPI prévoit « d'inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire » (OS2), ce qui correspond notamment aux actions des axes 4 et 5 du programme d'actions. Ce point fort de la stratégie du PAPI Complet est également mis en avant dans le cadre de l'élaboration de la SLGRI Est-Var.

➤ **Les outils de prévision des crues et inondations :**

- La prévision des crues - par le SPC Méditerranée Est - concerne trois tronçons principaux sur le bassin versant de l'Argens : l'Argens moyen (de la station hydrométrique de Carcès aval à la station hydrométrique des Arcs), l'Argens aval (à l'aval de la station hydrométrique des Arcs jusqu'à la mer) et la Nartuby (sur l'ensemble du linéaire aval à la traversée de Draguignan, Trans-en-Provence, La Motte et Le Muy).
- 42 communes sur 75 couvertes par une assistance auprès de Predict Services.

➔ L'un des points forts de la stratégie consistant à « **façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient** » (OS4), le PAPI prévoit plusieurs actions permettant d'améliorer la prévision des crues et inondations via l'axe 2 du programme d'actions (installation de nouveaux équipements de mesures statiques et dynamiques, nouveaux abonnements à Predict Services).

➤ **Les outils de prévention et de gestion de crise :**

- Un Document Départemental des Risques Majeurs du Var en cours de révision,
- 36 Plans Communaux de Sauvegarde,
- Conformément à l'instruction gouvernementale du 14 janvier 2015, une commune s'est engagée à l'édiction prochaine de son PCS et son DICRIM (cf. lettres d'engagement),
- 38 Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs,
- 84 repères de crue en cours de pose sur l'ensemble du bassin,
- Une exposition itinérante circulant sur le territoire,
- Un programme de sensibilisation scolaire opérationnel.

➔ La protection des personnes et des biens étant une priorité absolue du PAPI Complet, de nombreuses mesures sont inscrites dans les axes 1, 3 et 5 du programme d'actions en vue de construire et de « **façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient** » (OS4).

➤ **Les ouvrages hydrauliques et de protection contre les crues et inondations :**

- 122 ouvrages de protection sont inventoriés sur le bassin versant et dont voici quelques éléments de synthèse :
 - Ils représentent un linéaire total d'environ 60 kilomètres,
 - En termes de typologie, il est recensé 113 digues et 9 remblais d'infrastructures,
 - Ils protègent un total de 17 740 personnes,
 - La hauteur des ouvrages varie de 1 à 4 mètres,
 - En application du décret « digues » de 2007, la répartition des ouvrages, par classe est la suivante : 5 ouvrages de Classe B (4,2%), 23 ouvrages de Classe C (19,2%), 94 ouvrages de Classe D (76,6%).
- 244 ouvrages hydrauliques faisant obstacles à l'écoulement sont répertoriés (seuils, barrages...). En période de crue, ils tendent à exhausser localement le niveau des crues, perturber la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau.

→ Outre la réduction du risque d'inondation par des mesures non structurelles, le PAPI prévoit de « **lutter contre les inondations par une restauration morphologique qui respecte les fonctionnalités du milieu naturel** » (OS3). Les actions destinées à protéger le territoire au moyen de mesures structurelles sont consignées dans les axes 6 et 7 du PAPI Complet.

➤ **La gouvernance du PAPI :**

Dans le cadre du PAPI d'intention, le SMA a été créé par arrêté préfectoral du 3 février 2014 en tant que structure compétente à l'échelle du bassin versant de l'Argens pour la gestion intégrée des milieux aquatiques à travers l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau, ainsi que pour la prévention des inondations, plus particulièrement au moyen de la mise en œuvre du futur PAPI complet.

Dans le souci de garantir dans le temps la mise en cohérence du programme d'actions en termes de pilotage, de concertation et de suivi, d'œuvrer en adéquation avec les politiques relevant de l'environnement et de l'urbanisme ou encore d'anticiper la compétence GEMAPI, le PAPI complet s'inscrit dans une volonté forte de « **Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire**

3. LE PAPI COMPLET ET LES ENJEUX D'AMENAGEMENT SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS ET DES COTIERS DE L'ESTEREL

3.1. Capitaliser les actions engagées dans le cadre du PAPI d'INTENTION

➤ La diffusion du guide des bonnes pratiques pour améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme

L'action 19 du PAPI d'Intention a permis de dégager les objectifs assignés à ce guide, qui consistent à :

- Sensibiliser les acteurs du territoire,
- Apporter des clés méthodologiques et pratiques aux acteurs techniques de l'urbanisme pour renforcer la prise en compte du risque dans les SCOT et PLU.

Les cibles visées par cette diffusion sont :

- Les élus en charge des compétences urbanisme et aménagement de l'espace,
- Les services urbanismes et techniques des commune, EPCI ou syndicats mixtes,
- Les bureaux d'études et agences d'urbanisme.

➤ L'incitation à la mise en place de démarches inter-SCoT pour favoriser la prise en compte du risque inondation dans la planification spatiale à des échelles interterritoriales

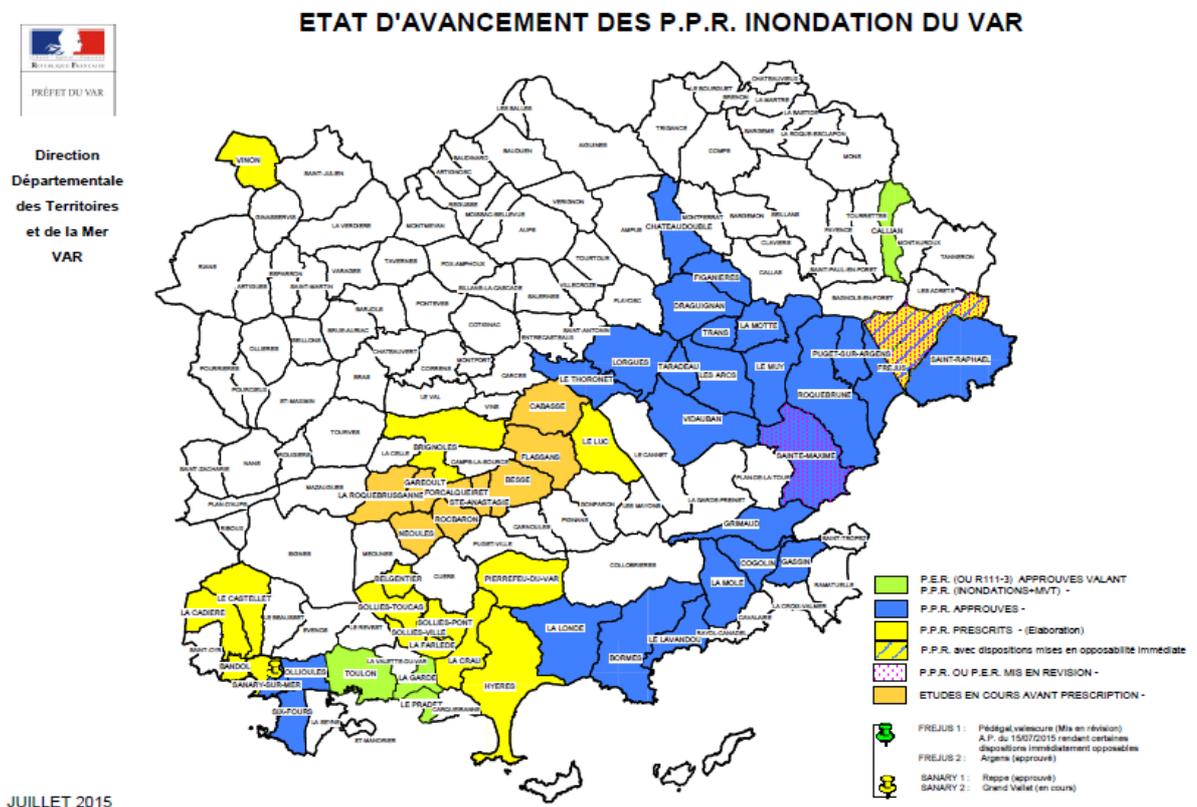
Dans la poursuite de l'action 19 du PAPI d'intention, deux objectifs sont poursuivis :

- Organiser une capitalisation permanente d'acquis des communes et des SCoT en matière de prise en compte du risque inondation dans leurs documents d'urbanisme (PLU et SCoT), forme de répertoire vivant « d'expériences locales » ; un groupe de travail sera mis en place (configuration identique à celui de l'action 19 du PAPI d'intention) et un pilotage « tournant » par les SCoT du bassin de l'Argens sera recherché.
- Favoriser le développement de démarches de travail interterritoriales permettant aux communes et aux SCoT de réfléchir sur leur développement urbain et ses impacts à la bonne échelle (bassin versant de l'Argens et sous-bassins versants). Le SMA et le Département veilleront dans leur porter à connaissance (cf. infra) à inciter à la mise en place d'une démarche inter-SCoT incitant les SCoT du bassin de l'Argens à mieux connaître et prendre en compte les solidarités amont-aval existantes en matière de risque inondation. Ce type de démarche viendra consolider l'ancrage territorial des aménagements projetés en matière hydraulique, notamment l'aménagement de ZEC.

➤ **La poursuite de la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme dans le cadre du PAPI COMPLET**

La mobilisation des acteurs publics commence par celle de l'Etat avec notamment les actions suivantes, sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM :

- L'Achèvement de l'élaboration de PPRI : 15 communes du périmètre sont actuellement couverte par un PPRI approuvé (14 d'entre eux ont été prescrits suite aux inondations de juin 2010). Le PPRI de Fréjus est en cours de révision. Deux PPRI ont été prescrits sur les communes de Brignoles et du Luc-en-Provence. Dans le cadre de ce PAPI, et considérant que le PPRI est un outil essentiel à la prévention des risques, 9 PPRI ont été étudiés sur le bassin versant de l'Issole et leur prescription devrait intervenir en 2016. Il s'agit des communes de La Roquebrussanne, Néoules, Rocbaron, Garéoult, Forcalqueiret, St Anastasie, Besse-sur- Issole, Flassans-sur-Issole, Cabasse.



- La Lutte contre les remblais illégaux en zone inondable : cette action permanente menée par les services de la Police de l'Eau conduit les collectivités locales à surveiller l'usage des sols sur leurs territoires et leur permet de bénéficier d'un appui technique et juridique pour une lutte plus efficace. La sensibilisation des élus locaux à ce problème particulièrement fort sur le département découle également de cette action des services de l'Etat.

D'autres actions, sous maîtrise d'ouvrage du SMA et du Département témoignent de la prise de conscience du risque inondation et de la nécessité d'intégrer les résultats des études dans les documents de planification :

La prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme (PLU/POS) et planification (SCoT). Aujourd'hui, qu'en est-il du risque inondation dans ces documents ?

Etat d'avancement et niveau de prise en compte des inondations dans les SCoT du territoire :

A ce jour, 6 SCoT couvrent le périmètre du PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel. Leur état d'avancement ainsi que leur degré de prise en compte du risque inondation sont détaillé ci-dessous, parmi lesquels :

SCoT de la Provence Verte

Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT « Provence Verte » fait référence dans sa première partie à la notion de respect et de valorisation des ressources exceptionnelles pour offrir un environnement sain aux populations. Le document du SCoT précise notamment :

- Les grands axes pour la préservation d'une trame verte et bleue fonctionnelle :
 - Préserver les cœurs de nature
 - Maintenir les fonctionnalités des corridors terrestres et aquatiques
 - Renforcer le rôle écologique des zones d'extension
- La protection de la ressource en eau :
 - Protéger et mettre en valeur un réseau hydrographique dense et peu anthropisé
 - Gérer les eaux pluviales
- **L'Anticipation et diminution des risques**
 - **Anticiper le risque inondation dans les principes d'aménagement afin de réduire l'exposition des populations aux risques**

Sur ce dernier point, il s'agit de :

- Veiller à ce que les nouvelles constructions ne soient pas exposées au risque inondation et n'augmentent pas le risque existant,
- Diminuer la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone à risques,
- Limiter les ruissellements à la source,
- Préserver les Zones d'Expansion des Crues (ZEC) pour leur rôle hydraulique, hydrologique, mais aussi écologique et paysager,
- Favoriser la rétention dynamique des crues et gérer les ripisylves dans cet objectif,
- Développer une culture du risque par l'information des populations et l'organisation des secours.

Ces éléments nous permettent de constater l'intégration de la prévention du risque inondation et la gestion des milieux aquatiques dans les projets d'aménagement du territoire.

Le SCoT de la Provence Verte a été : approuvé le 21/01/2014. Il est et mis en cours de révision depuis le 20/10/2014.

SCoT Cœur du Var

De fait, dans son rapport de présentation, le SCOT Cœur du Var fait apparaître la compatibilité entre les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 et les orientations du DOO.

De la même manière, il intègre les préoccupations du PAPI dans la réflexion d'aménagement et de développement de Cœur du Var :

- O-1.20 Préserver l'équilibre des espaces où les enjeux agricoles et environnementaux sont forts : concerne notamment les espaces participant à la lutte contre les risques d'inondation (zone d'expansion de crue par exemple)
- O-1.21 Identifier des espaces de développement pour soutenir l'agriculture du territoire : concerne notamment les espaces participant à la lutte contre les risques d'inondation (zone d'expansion de crue par exemple)
- O-2.38 Favoriser la réduction de l'aléa inondation par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme
- O-2.39 Mettre en place des schémas directeurs des eaux pluviales
- O-2.40 Favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement et les documents d'urbanisme
- O-2.41 Assurer la multifonctionnalité des installations de gestion des eaux pluviales
- O-3.6 Mettre en place des documents de gestion globale des ressources en eau (recommandation pour la mise en place de contrat rivière ou SAGE sur les cours du territoire n'en faisant pas encore l'objet)
- O-3.38 Identifier et délimiter les réservoirs de biodiversité à l'échelle communale (Recommandation de prise en compte des zones d'expansion de crues pour la mise en place de mesures compensatoires ou la délimitation de corridors ou de réservoirs de biodiversité à l'échelle locale)
- O-3.42 Identifier les corridors écologiques à l'échelle communale (assurer la fonctionnalité des cours d'eau)
- O-3.49 Encourager la multifonctionnalité des espaces agricoles : concerne notamment les espaces soumis à des risques d'inondation ou ayant un intérêt dans la lutte contre les inondations (gestion stratégique du risque)

Le projet de SCoT a été arrêté le 7 juillet 2015 et le bilan de concertation ont été : approuvé lors du conseil communautaire du 7 juillet le 07/07/2015.

SCoT de la Dracénie : en cours d'élaboration,

Le SCoT de la Dracénie est en cours d'élaboration. Son PADD a été soumis au débat lors du conseil communautaire du 5 novembre 2015. Le Document d'Orientations et d'Objectifs est en cours de rédaction. Le SMA veillera à ce que soit intégré dans ce document la prévention du risque inondation et la gestion des milieux aquatiques.

SCoT du Pays de Fayence :

Le SCoT du Pays de Fayence, porté par la Communauté de Communes Pays de Fayence, est en cours d'élaboration (au stade du PADD). En ce qui concerne la prise en compte du risque inondation, le DOO demandera qu'un bassin de rétention des eaux pluviales soit réalisé sur les parcelles de tous les projets de construction prenant en compte l'emprise des surfaces imperméabilisées ou encore l'entretien des vallons.

SCoT du Var-Est

Le SCoT du Var-Est, porté par la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM), est en cours d'élaboration (au stade du diagnostic). Compte tenu du nombre d'aménagements hydrauliques sur la basse vallée de l'Argens et de l'implication de CAVEM, il ne fait aucun doute quant à l'intégration, dans le PADD et le DOO, de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion des milieux aquatiques.

SCoT du Var-Ouest :

A ce jour, les premières investigations relatives à l'élaboration du SCoT n'ont pas été lancées. Elles le seront dès lors que le nouveau découpage intercommunal (lien avec le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) sera établi.

Etat d'avancement et niveau de prise en compte des inondations dans les PLU/POS du territoire:

Communes	Couvertes par un POS	Couvertes par un PLU	Couvertes par un PPRI			Sans PPRI avec AZI	Sans PPRI avec études disponibles								Prise en compte du risque	
	Date de mise en révision	Date d'approbation	Date d'approbation	Date de prescription / de révision	PLU cohérent / à réviser	AZI pris en compte / non pris en compte	Extension de l'urbanisation hors zones à risques (X si oui)	Mise à distance des constructions des écoulements (X si oui)	Hauteur minimales des planchers (X si oui)	Emprise au sol – Mode de réglementation (coefficient / superficie minimale ...)	Compensation de l'imperméabilisation (X si oui)	Interdiction des établissements sensibles ou nécessaires à la gestion de crise (X si oui)	Schéma de gestion des eaux pluviales (oui / non / en cours)	Zones d'expansion de crues identifiées (X si oui)	Bonne	A approfondir
Ampus	16/12/14				PLU en cours											SDEP ?
Bagnols-en-Forêt		05/04/13					X	X							volet ruissellement à compléter	
Bargemon		25/06/13			Révision générale prescrite 25/03/2015 et engagée	AZI pris en compte								volet ruissellement à compléter	SDEP ?	
Barjols		06/06/13				AZI pris en compte dans le PLU approuvé en 2013 + étude hydraulique ENVEO prise en compte par modification du PLU en janvier 2015	X		X			X		X (Ai et Ni)	X	
Besse-sur-Issole	14/02/05					Prise en compte AZI et études PPRI à confirmer au stade PLU arrêté	X							Eléments d'étude PPRI transmis commune	A vérifier sur PLU Arrêté	
Bras		PLU en vigueur				AZI pris en compte + étude hydraulique ENVEO mars 2011	X					oui en Ai (campings interdits)		X (Ai et Ni)	zonage ok mais règlement à affiner notamment en zone Ua (village)	
Brignoles	29/05/15			11/02/99		Etude PPRI (zonage et règlement) prise en compte par modification n° 1 approuvée le 27/02/2014		X	X	X	X	X		X		
Brue-Auriac		13/10/06				AZI pris en compte	X					Oui 2004	X (Ni)	X		
Cabasse		22/07/10				AZI pris en compte	X						X (Nri)		règlement à affiner pour zone Nri	
Callas		21/05/13			Révision générale prescrite 28/10/2013									volet ruissellement à compléter	SDEP ?	
Camps-la-Source		23/06/03				pris en compte par classement de nombreuses zones A et N							X (zonage A)		X	
Carcès		26/01/11				pris en compte par classement de nombreuses zones A et N	X						X (zonage N et A)		X	
Châteaudoable	26/02/15		20/12/13		PLU en cours										SDEP ? Obligation PPRI	
Châteauvert		PLU en vigueur				AZI pris en compte	X						X (N1 et A)		règlement à affiner pour zone Ni	
Claviers	14/06/10				PLU en cours										SDEP ?	
Correns		PLU en vigueur				AZI pris en compte	X						X (Ai et N)		règlement zone Ai à affiner sur exhaussements agricoles	
Cotignac	29/09/14					Pris en compte									A vérifier au PLU arrêté	
Draguignan	12/07/12		10/02/14		PLU en cours							EN COURS			sdep EN COURS obligation PPRI	
Entrecasteaux	06/08/13					AZI reporté sur planches zonage avec règlement particulier										

Communes	Couvertes par un POS	Couvertes par un PLU	Couvertes par un PPRI			Sans PPRI avec AZI	Sans PPRI avec études disponibles								Prise en compte du risque	
	Date de mise en révision	Date d'approbation	Date d'approbation	Date de prescription / de révision	PLU cohérent / à réviser	AZI pris en compte / non pris en compte	Extension de l'urbanisation hors zones à risques (X si oui)	Mise à distance des constructions des écoulements (X si oui)	Hauteur minimales des planchers (X si oui)	Emprise au sol – Mode de réglementation (coefficient / superficie minimale ...)	Compensation de l'imperméabilisation (X si oui)	Interdiction des établissements sensibles ou nécessaires à la gestion de crise (X si oui)	Schéma de gestion des eaux pluviales (oui / non / en cours)	Zones d'expansion de crues identifiées (X si oui)	Bonne	A approfondir
Fayence	30/07/07				PLU en cours								Oui			SDEP existant à compléter
Figanières	04/03/14		10/02/14		PLU en cours								?			SDEP ? Obligation PPRI
Flassans-sur-Issole		22/03/06				AZI et études PPRI prises en compte par modification du PLU le 09/09/2009	X		X				Oui avril 2004	X (Ari et Nri)		règlement à affiner
Flayosc	29/04/14				PLU en cours								EN COURS			SDEP en cours
Forcalqueiret		PLU en vigueur				AZI pris en compte	X					X		X (Ari et Nri)		règlement à affiner
Fox Amphoux	-----	-----														A vérifier élaboration
Fréjus		19/01/05	Argens : 26/03/14 Pédégal : 06/02/02	Pédégal : 07/02/11 Approbation par anticipation : 15/07/15	Révision générale prescrite 28/01/07								?		volet ruissellement à compléter	SDEP ? Obligation PPRI
Garéoult	13/11/02					Pris en compte										Bonne prise en compte + étude PPRI
Gonfaron	20/08/12															Etude hydrau réalisée par la commune sur L'Aille, déjà utilisée dans le cadre de l'ADS. Sera intégrée PLU, à vérif à l'arrêt
La Celle		PLU en vigueur				AZI pris en compte	X							X (A et Ai)		X
La Garde-Freinet	28/01/15				PLU en cours								?			SDEP ?
La Motte	14/11/08		20/12/13		PLU en cours								lancée			Etude SDEP lancée Obligation PPRI
La Roquebrussanne		PLU en vigueur				AZI pris en compte mais à affiner par étude hydraulique sur secteurs à enjeux révision générale du PLU								X (A et Ai)		X
La Verdière	29/07/14															A vérif stade PLU arrêté
Le Cannet-des-Maures		Annulé											?			SDEP ?
Le Luc		30/04/13		07/01/97	études du PPRI intégrées dans le PLU								?		volet ruissellement à compléter	SDEP ?
Le Muy	29/06/09		26/03/14		PLU en cours								lancée			Etude SDEP lancée Obligation PPRI
Le Thoronet	24/03/05		11/04/14		PLU en cours								?			SDEP ? Obligation PPRI
Le Val	10/12/14					Pris en compte										A vérifier PLU arrêté. zonage et extension urba zone inondable
Les Arcs		29/05/13	11/04/14												volet ruissellement à compléter	SDEP ? Obligation PPRI

Communes	Couvertes par un POS	Couvertes par un PLU	Couvertes par un PPRI			Sans PPRI avec AZI	Sans PPRI avec études disponibles								Prise en compte du risque		
	Date de mise en révision	Date d'approbation	Date d'approbation	Date de prescription / de révision	PLU cohérent / à réviser	AZI pris en compte / non pris en compte	Extension de l'urbanisation hors zones à risques (X si oui)	Mise à distance des constructions des écoulements (X si oui)	Hauteur minimales des planchers (X si oui)	Emprise au sol – Mode de réglementation (coefficient / superficie minimale ...)	Compensation de l'imperméabilisation (X si oui)	Interdiction des établissements sensibles ou nécessaires à la gestion de crise (X si oui)	Schéma de gestion des eaux pluviales (oui / non / en cours)	Zones d'expansion de crues identifiées (X si oui)	Bonne	A approfondir	
Les Mayons		-----			PLU en cours											SDEP ?	
Lorgues	20/09/12		20/12/13		PLU en cours											SDEP ? Obligation PPRI	
Mazaugues		18/02/15				AZI pris en compte	X								X (A et N)		
Moissac-Bellevue	06/08/14																
Montauroux	05/09/14				PLU en cours											SDEP ?	
Montferrat	18/11/09				PLU en cours											SDEP ?	
Montfort-sur-Argens		12/07/11				pris en compte par classement de nombreuses zones A et N	X									X	
Nans-les-Pins		PLU en vigueur				problématique de gestion des eaux pluviales	X								X (A)	SD eaux pluviales à réviser et à mettre en œuvre	
Néoules	29/09/14					Pris en compte										A vérif PLU arrêté	
Ollières	10/09/14															A vérif PLU arrêté	
Pontevès		PLU en vigueur				pris en compte par classement de nombreuses zones A et N	X								X(A et N)	X	
Puget-sur-Argens		21/03/13	20/12/13										EN COURS	volet ruissellement à compléter		SDEP en cours	
Régusse	31/07/14					Pris en compte										Zone habitat pavillonnaire figée à vérif PLU arrêté	
Rocbaron		PLU de 2008 en vigueur				AZI très insuffisamment pris en compte – importante problématique de gestion des eaux pluviales : ouvrages de rétention non réalisés ou insuffisants										thématique inondation et eaux pluviales à approfondir dans le cadre de la révision générale qui vient d'être engagée	
Roquebrune-sur-Argens	20/11/14		20/12/13		PLU en cours											SDEP ? Obligation PPRI	
Rougiers	28/10/13															A vérif PLU arrêté	
Saint-Antonin-du-Var		PLU en vigueur				AZI pris en compte + étude hydraulique pour délimitation de la zone AU	X								X(Ai et Ni)	X	
Saint-Martin-de-Pallières		15/02/13				AZI pris en compte nombreuses zones A et N	X								X (A et N)	voir si nécessité d'affiner le règlement pour ouvrages PAPI	
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume		PLU en vigueur				Prise en compte insuffisante									Zonage A et N mais pas de protection spécifique sur Cauron et Marais de l'Argens	Recours gracieux CL 18/03/2016 sur absence prise en compte zone humide Etandart et insuffisance protection Argens et cauron	
Saint-Paul en Forêt		-----			PLU en cours											SDEP ?	
Saint-Raphaël		Annulé	20/11/00		PLU annulé retour au PLU de 2005 Révision générale prescrite 11/2015											volet ruissellement à compléter	SDEP ?

Communes	Couvertes par un POS	Couvertes par un PLU	Couvertes par un PPRI			Sans PPRI avec AZI	Sans PPRI avec études disponibles								Prise en compte du risque	
	Date de mise en révision	Date d'approbation	Date d'approbation	Date de prescription / de révision	PLU cohérent / à réviser	AZI pris en compte / non pris en compte	Extension de l'urbanisation hors zones à risques (X si oui)	Mise à distance des constructions des écoulements (X si oui)	Hauteur minimales des planchers (X si oui)	Emprise au sol – Mode de réglementation (coefficient / superficie minimale ...)	Compensation de l'imperméabilisation (X si oui)	Interdiction des établissements sensibles ou nécessaires à la gestion de crise (X si oui)	Schéma de gestion des eaux pluviales (oui / non / en cours)	Zones d'expansion de crues identifiées (X si oui)	Bonne	A approfondir
Sainte-Anastasie-sur-Issole		12/11/14				AZI pris en compte et études PPRI Issole	X							X(Ai et Ni)	X	règlement à affiner
Salernes		PLU en vigueur				AZI pris en compte	X							X (Ni)		règlement à affiner
Seillans	05/02/14					PLU en cours							?			SDEP ?
Seillons-Source-d'Argens		27/02/14				AZI pris en compte	X					Oui	X(Ai et Ni)	X		voir si nécessité d'affiner le règlement pour ouvrages PAPI
Sillans-la-Cascade		17/06/13				AZI pris en compte report sur planche graphique + étude hydraulique secteur urbain	X		X					X (A et N)		voir si nécessité d'affiner le règlement pour ouvrages PAPI
Taradeau		19/04/11	20/12/13			Révision générale prescrite 29/07/2014						Oui				SDEP existant
Tavernes		PLU en vigueur				AZI pris en compte	X							X (Ai et A)		voir si nécessité d'affiner le règlement pour ouvrages PAPI
Tourtour	18/03/03															A vérifier au PLU arrêté
Tourves		PLU en vigueur				Révision générale en cours pris en compte AZI à confirmer		à vérifier (village et zone d'activités)						à vérifier		Thématique risque inondation à approfondir dans la révision générale qui vient d'être engagée
Trans-en-Provence		13/06/13	26/03/14			Révision générale prescrite 26/11/2013						NON				SDEP non Obligation PPRI
Varages		28/03/13				AZI pris en compte								X (Ai et A)		voir si nécessité d'affiner le règlement pour ouvrages PAPI
Vidauban	13/06/13		14/02/14			Révision générale prescrite 13/05/2014 et engagée						?		volet ruissellement à compléter		SDEP ? Obligation PPRI
Villecroze		30/11/12				AZI pris en compte + étude hydraulique prise en compte par modification n° 1 du PLU	X							X (A et N)	X	
Vins-sur-Caramy	01/09/14															A vérifier PLU arrêté

Source : DDTM 83, avril 2016

- Enfin, la réalisation d'un atlas des zones de ruissellements intenses, à l'image de l'Atlas des Zones Inondables viendra compléter cette information des acteurs locaux, notamment pour l'élaboration des schémas directeurs pluviaux en définissant sur quels espaces les communes devront cibler leurs actions d'amélioration de la connaissance du risque lié au ruissellement, de la définition de mesures compensatoires, de la prise en compte du risque dans la définition des espaces urbanisables ainsi que de l'usage des sols. Cet atlas s'inscrit par ailleurs fortement dans le cadre l'instruction gouvernementale du 31 décembre 2015 relative à la prévention des inondations et aux mesures particulières pour l'arc méditerranéen face aux évènements météorologiques extrêmes.

Ces diverses actions sont décrites plus précisément dans les fiches-actions du document du PAPI complet.

3.2. Rechercher une meilleure résilience au service d'un projet territorial pluriel et ambitieux

La vallée de l'Argens draine un vaste bassin versant qui occupe près de la moitié de la superficie du département du Var. Le fleuve principal est alimenté par de nombreux affluents. C'est un espace qui présente une grande variété de paysages, posés sur des socles géologiques contrastés : depuis les formations calcaires de la Provence qui occupe près des ¾ du bassin versant, jusqu'aux versants des massifs cristallin des Maures et de l'Estérel, en passant par les plaines alluviales du sillon permien. Il en résulte, de l'arrière-pays au littoral, des fonctionnements hydrologiques différenciés, ainsi qu'une trame paysagère et écologique d'intérêt et des plaines agricoles d'une grande valeur.

Ces atouts sont couplés à une présence humaine importante, marquée par ses infrastructures et son urbanisation. Cette occupation a vocation à se poursuivre compte tenu de la présence d'une armature ferroviaire et au vu du potentiel représenté par le projet de ligne nouvelle ferrée avec à la clé une gare projetée au Muy. Compte tenu des fortes pressions urbaines, les enjeux d'équilibre, de fonctionnement optimal du territoire et de réduction des besoins en déplacement sont prégnants. Dans ces conditions, il y a nécessité de renforcer les centralités urbaines fortes et de maîtriser la consommation d'espaces.

En outre, les implantations humaines ont colonisé en certains endroits les lits majeurs. Elles sont représentées par :

- une économie présentielle particulièrement exposée au risque inondation notamment dans les grands parcs d'activités économiques et commerciales de Draguignan/Trans-en-Provence et de Fréjus,
- une agriculture qui a évolué vers des productions plus vulnérables aux crues,
- un tourisme de plein air qui s'est également installé dans des zones exposées.

Dès lors, le défi pour le programme d'action et de prévention contre les inondations (PAPI) sera de réduire l'exposition aux risques du territoire afin d'accompagner la mise en œuvre d'une armature paysagère, agricole et urbaine résiliente. Il s'agit en particulier de rendre possible le confortement de l'agglomération Draguignan-Trans en Provence en tant que pôle urbain départemental, de préserver des secteurs agricoles, naturels et paysagers sensibles, et de concrétiser le projet d'aménagement de la Basse Vallée de l'Argens. La réduction de la vulnérabilité doit être cohérente avec **ces grands enjeux d'aménagement du territoire**.

En complément de ces deux secteurs emblématiques, d'autres secteurs impliquent des actions de ralentissement des écoulements (Brignoles, Le Luc, Val d'Issole, Taradeau notamment).

Ainsi, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT Cœur du Var précise « qu'afin de faciliter le passage des crues fréquentes, les communes veilleront à aménager et entretenir les traversées urbaines : entretien des ripisylves, travaux de restauration des berges et des exutoires » (exemples du réaménagement du Riautort sur le Luc/Le Cannet des Maures)

3.2.1. Le confortement de la DRACENIE avec une ville de Draguignan véritable cœur urbain de l'agglomération

La ville de Draguignan occupe une place singulière au sein de la Dracénie et dans l'ensemble du département. En dépit de son positionnement désaxé par rapport aux grands réseaux de transports, elle constitue pour l'Insee le barycentre d'une grande aire urbaine ce qui consacre sa densité en termes d'emplois ainsi que son attractivité vis-à-vis des autres pôles de l'intercommunalité.

Plus largement, la ville a accueilli au fil de son histoire un large panel de services et équipements et en a conçu un rayonnement aux multiples contours – culturel, administratif, militaire, économique,... – qui établissent et légitiment son rôle de centralité.

Or les évolutions actuelles provoquent des déséquilibres qui fragilisent le fonctionnement urbain de Draguignan. En particulier, les processus de développement concurrents à l'œuvre dans les plaines de l'Argens portent un risque de dévitalisation du centre de Draguignan, dont les effets se font déjà sentir dans le domaine de l'animation commerciale.

Il y a donc un enjeu à préserver et renforcer le rôle de centralité de la ville de Draguignan, en tirant parti des investissements déjà consentis, de la concentration et de la mixité des aménités urbaines, et de son histoire.

Cet enjeu implique des choix d'aménagement qui s'écartent du développement tendanciel, et des phénomènes d'opportunité. Il exige donc de la gouvernance locale un portage affirmé dans son projet et ses orientations, au nom de la détermination des grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser (art. L. 122-1 du code de l'urbanisme). Il exige également une réflexion sur le renforcement de la desserte de la ville de Draguignan en transports collectifs, notamment dans l'axe nord-sud qui la relie aux grandes voies de communication.

De nombreuses zones d'activités ou d'habitat de Draguignan et Trans-en-Provence sont inondables. Ces communes concentrent l'essentiel des enjeux qui d'ailleurs ont été impactés lors des inondations de 2010. Au regard des fonctions de ville centre et des menaces qui pèsent sur elle, il paraît essentiel de conforter le tissu économique en renforçant sa résilience, d'une part en réduisant l'aléa en faisant en sorte que celui-ci ne soit plus une menace pour la population, et parallèlement en réduisant la vulnérabilité des installations existantes. À ce titre les projets de recalibrage de la Nartuby et de limitation du ruissellement urbain, à inscrire dans le PAPI, sont essentiels, avec la mise en œuvre de leurs mesures compensatoires.

Sur ces secteurs, la réduction de la vulnérabilité des installations existantes des zones industrielles et commerciales doit permettre de favoriser le changement d'usage dans les zones les plus exposées et relocaliser les activités les plus vulnérables dans des zones de risque faible. Pour consolider cet axe structurant, il est essentiel d'encadrer les extensions urbaines de la périphérie pour éviter les phénomènes de concurrence interne.

Face à ces enjeux, le projet de PADD du SCoT de la CAD, débattu le 5 novembre 2015 en conseil d'agglomération, affiche un projet d'aménagement et de développement qui conforte l'armature urbaine de l'agglomération et donc le rôle de barycentre du cœur d'agglomération Draguignan/Trans en Provence regroupant près de 45 000 habitants. Cette armature guidera les orientations et les objectifs de développement de l'agglomération tels qu'affichés déjà en principes dans le PADD du SCoT (débattu le 5 novembre 2015 en Conseil d'agglomération)

Dans son objectif 4 consistant à « faire vivre une armature urbaine efficace et équitable » l'armature des transports publics sera prioritairement calée sur l'armature urbaine. S'agissant de la localisation des grands équipements, le cœur d'agglomération et les villes d'appui (Les Arcs, le Muy, Lorgues, Vidauban, Flayosc et Salernes) seront prioritairement destinées à accueillir les Grands Projets d'Equipements et de Services (GPES). Ces derniers seront néanmoins à privilégier dans la ville centre, lorsqu'ils contribuent à renforcer les fonctions urbaines supérieures de cœur d'agglomération.

Il en est de même sur le plan économique. Le projet de PADD du SCoT de la Dracénie affiche dans son objectif 5 sa volonté de « Favoriser un développement économique cohérent et définir ses modalités de localisation ». Il s'agit dans sa déclinaison de « renforcer et valoriser le cœur d'agglomération (Draguignan/Trans en Provence » à travers plusieurs orientations.

- La première orientation consiste à accroître l'attractivité commerciale du centre-ville de Draguignan.
- La seconde, à rendre possible et inciter à l'émergence d'un pôle tertiaire d'agglomération à Draguignan (à partir du potentiel représenté par la présence de la Défense notamment).
- La troisième, à redynamiser et donner un second souffle aux zones d'activités économiques existantes handicapées dans leur renouvellement et leur développement par les risques inondation.

Ces actions, ciblées sur Draguignan s'accompagnent également de la volonté d'une transformation progressive, par requalification successive et montée en gamme (enseignes, formats, aménagement), du « Boulevard commercial » de l'entrée sud du cœur d'agglomération (Axe Draguignan/Trans), en évitant, autant que faire se peut, la formation de friches commerciales. Ces efforts de requalification et de redynamisation du boulevard commercial s'inscriront en complémentarités avec les potentialités du couloir sud de l'agglomération.

Parallèlement, dans son ambition environnementale, le projet d'aménagement et de développement durables établit, en premier lieu, un principe général consistant à ne pas exposer de nouvelles populations ou installations au risque inondation. Au-delà, il définit un objectif visant à gérer les eaux pluviales « à la source » en amont afin de limiter les risques en aval.

Ainsi de manière générale, il existe une parfaite cohérence entre les enjeux et la stratégie portés dans le PAPI de l'Argens et les objectifs d'aménagement et de développement porté par le territoire tels qu'énoncés dans son projet de PADD dans le cadre de son Schéma de Cohérence Territoriale.

3.2.2. La métamorphose de la BASSE VALLEE avec le projet de Parc Agricole conceptualisé par l'Atelier National « Territoires en mutation exposés aux risques »

Le projet dit de parc Agricole est un projet d'aménagement d'ensemble, issu des réflexions de **l'atelier national relatif aux territoires en mutation exposés aux risques**. Il donne un sens à la basse vallée inondable et la préserve ainsi des dérives (remblais sauvages, installations illégales, friches agricoles...) qui l'exposent à des risques de plus en plus importants.

Ce projet repose sur :

- la mise en place d'un projet agricole qui diversifie les cultures et organise les circuits courts ;
- la mise en œuvre d'un projet environnemental qui met en valeur et préserve les richesses écologiques ;
- la mise en œuvre d'un projet touristique et de loisirs qui organisent la fréquentation de l'espace dans le respect des deux objectifs précités.

La réalisation de ce projet nécessite une réduction du temps de retour des inondations et de leur importance. Sur le plan hydraulique, le projet vise à « corriger » les effets naturels du cours d'eau en créant un bourrelet de sédiments et en organisant un lit en toit. L'ambition est de remodeler le profil en travers de la plaine, de recalibrer le fleuve et d'organiser le retour des eaux débordées et des affluents vers la mer. Ainsi de nouvelles confiances peuvent s'établir avec le fleuve.

Parallèlement, au regard de la maîtrise de la consommation d'espaces une protection et un renforcement des enjeux menacés est à mettre en place, en particulier dans le secteur de Fréjus et Puget-sur-Argens la construction d'un ouvrage de protection autour de la zone des Paluds.

Ce projet sera accompagné par la procédure de remembrement foncier agricole et forestier (AFAF), qui reposera sur la recherche d'une meilleure résilience des activités agricoles.

Ces orientations rendent également possibles une valorisation et une accessibilité nouvelle de la vallée par un maillage de parcours piétons et cycles le long des berges et dans la plaine.

Le développement urbain retrouve ainsi une vocation à s'implanter en lisière de la vallée, hors des zones à risques, en favorisant des secteurs tels que les cœurs de ville, les sites de gares, les abords de la RN7 à requalifier en boulevard urbain entre Puget-sur-Argens et Fréjus, et en évaluant la possibilité d'implanter des hameaux agricoles.

L'ensemble de cette démarche a déjà été engagé dans ce sens suite à l'Atelier National pour les territoires exposés aux risques, dont celui de l'Argens qui s'est tenu en 2014 et 2015, avec les acteurs publics mais aussi privés concernés. De cet atelier a émergé un concept d'aménagement. En effet, il était difficilement concevable de ne faire que des travaux hydrauliques en vue de limiter l'exposition aux risques. Concevoir un projet d'aussi grande ampleur, sur une durée estimée au total à une vingtaine d'années ne pouvait faire l'impasse d'un projet de territoire qui intègre toutes les thématiques évoquées ci-dessus.

Pour ce faire et à l'issue des réunions de travail, les conclusions rendues à Paris ont fait de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) le porteur de ce projet de territoire, dont les communes de Fréjus, Puget sur Argens et Roquebrune sur Argens constituent la Basse Vallée de l'Argens, en limite avec la commune du Muy, membre de la CAD. La CAVEM a

compétence en aménagement du territoire, développement économique, habitat, transports, voirie, et conduit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. Ses élus ont fait le choix d'adhérer à l'AUDat, Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var, afin d'assurer une mission d'AMO pour le Projet de Territoire de la Basse Vallée de l'Argens et d'assistance pour l'élaboration de son SCoT. Le 06 novembre 2015 a été validée par l'ensemble des partenaires réunis, la feuille de route destinée à partir du concept de l'Atelier, à mener des réflexions sur l'aménagement de la Basse Vallée pour aboutir à un projet partenarial et concerté avec l'ensemble des acteurs.

Cette démarche se poursuit de manière concomitante avec la démarche du PAPI avec trois temps :

- Le temps du SCoT et de son élaboration. Le SCoT dont la validation est prévue pour début 2017 doit contenir tous les éléments nécessaires à l'émergence du projet sur la basse Vallée en tenant compte de l'ensemble de ses composantes exposées plus haut : le volet Agricole dans le cadre d'un objectif de développement économique, le volet environnemental, la promotion des activités et du Tourisme autour de l'Argens, l'aménagement de chemins et la promotion des modes doux et des chemins de randonnée et des requalifications urbaines en périphérie, avec la réactivation de gares TER sur Puget et Roquebrune.
- Le temps du monde Agricole sous deux ans, avec des démarches d'une part de remembrement engagée dans le Cadre de l'AFAP, la restructuration des exploitations agricoles et la valorisation du foncier, mais aussi divers projets économiques forts sur la base d'une étude de marché sur les produits agricoles et leurs débouchés conduite avec la Chambre d'Agriculture pour donner lieu à un développement et une valorisation économique d'une vallée au passé agricole riche, mais fortement impactée par les inondations successives. Deux projets émergent avec d'une part le développement de Hameaux Agricole destinés à permettre à de jeunes agriculteurs de se réinstaller dans la vallée en leur procurant l'infrastructure et les terres nécessaires et d'autres part de développement d'outils commerciaux modernes avec un projet de Drive agricole.

Terre impactée, la vallée doit devenir un espace économique productif et valorisé.

- Le temps des travaux Hydrauliques qui doivent permettre une réduction des risques, sur 20 ans, avec une première tranche dès 2017 qui permettra de soulager les exploitants agricoles de l'impact de crues fréquentes. Ces travaux permettront également l'aménagement de chemins offrant une circulation et une réappropriation de la vallée par les habitants, avec le développement d'un tourisme vert, et une possible réimplantation de certaines structures touristiques vers des zones moins exposées. Ces aménagements doivent aussi s'accompagner d'une meilleure préservation et une valorisation du milieu naturel. Enfin, l'Argens doit être le support d'activités encadrées et respectueuses de l'environnement.

La CAVEM a donc pour mission de coordonner l'ensemble des actions qui sont ainsi esquissées, en étant selon le cas : pilote, maître d'ouvrage ou partenaire.

Le groupe de travail constitué avec le SMA, la DDTM et la Chambre d'Agriculture, avec l'assistance de l'AUDat, prend dès lors tout son sens.

Ces axes forts n'ont de sens que si l'expérience vécue est utile à l'ensemble du territoire. Aussi, une logique de maîtrise des ruissellements sera mise en œuvre à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, et le stockage de l'eau pour écrêter les crues sera recherché partout où la morphologie du site le permet. Les plus emblématiques seront aménagés dès le présent PAPI.

3.2.3. L'intégration de la problématique « Ruissellement » par la recherche et la mise en œuvre de Zones d'Expansion de Crues

La problématique « Ruissellement » est soulignée comme incontournable dans la circulaire gouvernementale du 31 décembre 2015 relative à « la prévention des inondations et les mesures particulières pour l'arc méditerranéen face aux événements météorologiques extrêmes » et intégrée de manière plurielle dans le cadre du PAPI Complet.

Ainsi, outre la réalisation de l'Atlas des Zones de Ruissellement (action 27), la réalisation d'aménagements afin de lutter contre le ruissellement urbain (action 52-53-61), ou encore la promotion des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement (action 51), les actions qui visent à exploiter au mieux le **potentiel d'écrêtement et de ralentissement des crues** ont un caractère prioritaire dans la stratégie de réduction de l'aléa sur le bassin versant de l'Argens.

Les Zones d'Expansion des Crues (ZEC), par leurs incidences locales et globales du fait des effets cumulés de la contribution de chaque site au ralentissement naturel des crues et à la rétention naturelle des eaux figurent parmi les **espaces prioritaires à préserver**.

L'aménagement des ZEC par le renforcement de leur fonctionnalité (sur-inondation) figure parmi les actions prioritaires que porte la stratégie de réduction de l'aléa sur le bassin de l'Argens.

Les phénomènes de ruissellement se déroulant sur les versants situés en amont de zones urbanisées sont mis en exergue dans la circulaire du 31 décembre 2015. Cette instruction précise entre autres « *Le phénomène de ruissellement, particulièrement marqué dans les régions du pourtour méditerranéen, doit être pris en compte dans les PAPI. Vous inciterez les collectivités à concevoir des mesures spécifiques pour réaliser des ralentissements en secteur d'expansion et favoriser l'infiltration dans les sols ...* ».

L'étude en vue de préserver et d'optimiser le fonctionnement des ZEC sur le bassin versant de l'Argens a consisté en :

- une critique et un complément de l'inventaire des ZEC existant,
- l'élaboration d'un programme d'action cohérent avec la stratégie de réduction de l'importance des crues (aléa) sur le bassin de l'Argens en sélectionnant les ZEC les plus pertinentes et hydrauliquement les plus efficaces,
- la réalisation des études préliminaires (EP) d'aménagement pour 14 ZEC pilotes et des études avant-projets (AVP) pour le renforcement de la fonctionnalité de six ZEC prioritaires.

L'inventaire des ZEC, débuté en 2006 par le département du Var, s'est donc poursuivi et précisé au travers de l'action 30 du PAPI d'Intention par une approche scientifique rigoureuse en quantifiant l'efficacité hydraulique des ZEC et en les hiérarchisant à l'aide d'analyses multicritères à divers stades d'avancement de l'étude.

Devant le nombre important de ZEC inventoriées sur le bassin de l'Argens, actuellement 873 pour un peu plus de 10 000 ha, et face à l'objectif de sélectionner les ZEC les plus pertinentes et les plus efficaces hydrauliquement, il a été nécessaire d'effectuer sur la totalité des ZEC un premier filtrage.

Les sites incontournables au regard de la stratégie de réduction de l'aléa, des enjeux prioritaires et de leur efficacité hydraulique ont conduit à inscrire des travaux sur 5 ZEC prioritaires. Une

étude d'aménagement poursuit, quant à elle de nouvelles investigations en termes de mobilisation de ZEC afin de concourir efficacement au ralentissement hydraulique et au gain environnemental de restauration écologique.

En conséquence, les grands axes de la stratégie de réduction de l'aléa reposent en grande partie sur :

- La préservation des zones d'expansion des crues sur la totalité du bassin Versant de l'Argens et de ses affluents (ZEC de versant et ZEC en lit majeur)
- L'écrêtement des crues de l'Aille et de l'Endre (étude complémentaire) par création d'ouvrages de rétention importants dédiés à cette fonction.
- L'aménagement de ZEC, en amont pour réduire les débits et en aval pour compenser les éventuels effets d'accentuation des pointes de crue dans la traverse des secteurs protégés.

ANNEXE : LIENS ENTRE LE PROGRAMME D' ACTIONS, LE PGRI ET LE SDAGE 2016-2021

Axe 0 : Animation					
Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	OS PAPI	Lien PGRI	Lien SDAGE
A0-1	Pilotage, coordination et suivi du PAPI Complet	SMA	OS 1	GO 4	OF 4
A0-2	Assistance à la définition du Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) à l'échelle du Bassin Versant	SMA	OS 1	GO 4	OF 4
A0-3	Etude de préfiguration visant à la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant	SMA	OS 1	GO 4	OF 4
A0-4	Suivi du PAPI Complet	SMA	OS 1	GO 4	OF 4

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					
Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	OS PAPI	Lien PGRI	Lien SDAGE
A1-5	Création d'un référentiel d'information géographique sur le bassin de l'Argens	SMA	OS 1	GO 4	OF 4
A1-6	Poursuite de l'assistance aux communes dans la pérennisation de connaissance des plus hautes eaux	SMA	OS 4	GO 3	OF 8
A1-7	Outils de sensibilisation sur la conscience du risque (stratégie de communication)	SMA	OS 4	GO 3	OF 8
A1-8	Appui à l'élaboration / actualisation de DICRIM et réunions d'information	SMA	OS 4	GO 3	OF 8
A1-9	Sensibilisation en milieu scolaire sur la gestion globale et intégrée des cours d'eau	Département du Var	OS 4	GO 3	OF 8
A1-10	Organisation, préparation et diffusion des Retours d'Expérience (REX) de crues	SMA	OS 4	GO 3	OF 8
A1-11	Etude d'aléa sur les communes de Tourves, La Celle, Camps, Vins et Carcès (Caramy et Val de Camps)	SMA	OS 3	GO 5	OF 8
A1-12	Définition des systèmes d'endiguement et élaboration d'une stratégie de protection sur le bassin versant	SMA	OS 1	GO 5	OF 8
A1-13	Réalisation d'Analyses Multi-Critère	SMA	OS 1	GO 5	OF 8

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations					
Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	OS 4	Lien PGRI	Lien SDAGE
A2-14	Amélioration des jaugeages en crue par acquisition de matériel adapté	DREAL PACA	OS 4	GO 5	OF 7
A2-15	Réimplantation d'une station hydrométrique sur la Nartuby à Rebouillon	DREAL PACA	OS 4	GO 5	OF 7
A2-16	Mise en place de systèmes complémentaires de suivi hydrologique	SMA	OS 4	GO 5	OF 7
A2-17	Surveillance des crues par matériel téléguidé	SMA	OS 4	GO 3	-
A2-18	Accompagnement des collectivités à l'utilisation opérationnelle de RHYTMME	SMA	OS 4	GO 3	-

Axe 3 : Alerte et gestion de crise					
Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	OS PAPI	Lien PGRI	Lien SDAGE
A3-19	Mutualisation d'un outil d'alerte et d'aide à la gestion de crise, création ou actualisation du volet inondation de PCS	SMA	OS 4	GO 3	-
A3-20	Réalisation de 4 exercices de crise et retours d'expériences	SMA	OS 4	GO 3	-
A3-21	Aide à la réalisation de Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)	SMA	OS 4	GO 3	-

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					
Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	OS PAPI	Lien PGRI	Lien SDAGE
A4-22	Achèvement des PPRI de Brignoles, du Luc et de Val d'Issole	DDTM 83	OS 2	GO 1-3-5	-
A4-23	Lutte contre les remblais illégaux en zone inondable	DDTM 83	OS 2	GO 3	-
A4-24	Diffusion d'un porter à connaissance sur la gestion intégrée de l'Argens dans les SCoTs du territoire (7)	SMA	OS 2	GO 1-3	OF 4
A4-25	Acquisition de la zone humide de Révaou sur la commune de Tourves (ZH 590)	Département du Var	OS 2	GO 2	OF 6
A4-26	Elaboration d'une stratégie foncière adaptée aux projets d'aménagement du bassin versant	SMA	OS 2	GO 1-3	OF 4
A4-27	Réalisation d'un atlas des zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux	SMA	OS 2	GO 1-3-5	OF 4
A4-28	Etude d'aménagement de la Basse Vallée conforme aux conclusions de l'Atelier National "Territoires en mutation exposés aux risques"	CAVEM	OS 2	GO 1-3-5	OF 4-6-8

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens					
Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	OS PAPI	Lien PGRI	Lien SDAGE
A5-29	Sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité, accompagnement des entreprises et des artisans	SMA	OS 4	GO 1-3	-
A5-30	Dispositif ALABRI en Dracénie	CAD	OS 4	GO 1-3	-
A5-31	Dispositif ALABRI sur la Basse Vallée de l'Argens	CAVEM	OS 4	GO 1-3	-
A5-32	Elaboration et diffusion d'un guide des bonnes pratiques pour les campings en zone inondable	SMA	OS 4	GO 1-3	-
A5-33	Réalisation d'un état des lieux des réseaux stratégiques	SMA	OS 4	GO 1-3	OF 5

Axe 6 : Ralentissement des écoulements					
Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	OS PAPI	Lien PGRI	Lien SDAGE
A6-34	Réalisation d'aménagement hydraulique sur la partie amont du bassin versant de la Nartuby	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-35	Réalisation d'aménagement hydraulique sur la partie médiane du bassin versant de la Nartuby	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-36	Réalisation d'aménagement hydraulique sur la partie aval du bassin versant de la Nartuby	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-37	Etude hydraulique complémentaire d'aménagement de la Basse Vallée	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-38	Abaissement et élargissement du seuil du Verteil pour augmenter la capacité hydraulique et restaurer la continuité écologique	SEVE	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-39	Suppression du seuil du Moulin des Iscles, élargissement du bief amont	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-40	Reprise d'entonnement du pont de la Galiote	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-41	Amélioration d'un busage sous RD 559 vers l'étang des Esclamandes	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-42	Prolongement du cours de la Grande Garonne	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-43	Travaux de mise en œuvre des ouvrages de rétention sur le sous-bassin de la Garonne	CAVEM	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-44	Etude complémentaire de définition des travaux sur les sous-bassins versants du Pédégal, Valescure et Garonne	CAVEM	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-45	Programme de prévention des inondations à Brignoles	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8

A6-46	Réalisation des travaux relatifs aux plans pluriannuels d'entretien, de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le bassin versant de l'Argens	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-47	Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-48	Restauration morphologique du Soliès au Luc (incluant 6 ZEC)	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-49	Etude d'aménagements de prévention des inondations au Thoronet	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-50	Etude pour la restauration morphologique du Réal	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-51	Promotion des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-52	Réalisation des aménagements de lutte contre le ruissellement sur la commune de Draguignan	Draguignan/SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-53	Analyse de sites pouvant accueillir des ouvrages de rétention des eaux de ruissellement sur l'ensemble de la commune	Draguignan	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-54	Aménagement de la ZEC du Carnier au Val	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-55	Aménagement d'une ZEC sur l'Aille à Vidauban	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-56	Aménagement d'une ZEC sur la Bresque à Aups	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-57	Aménagement d'une ZEC sur l'Eau Salée à Tavernes	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-58	Aménagement de la ZEC de l'Endre au Muy	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-59	Etude d'aménagement de ZEC complémentaires sur le territoire	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-60	Etude d'inondabilité par débordement de l'Issole à Flassans avec propositions d'aménagements	SMA	OS 3	GO 2	OF 6-8
A6-61	Réalisation des aménagements de lutte contre le ruissellement sur la commune de Flassans sur Issole	Flassans sur Issole	OS 3	GO 2	OF 6-8

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

<i>Fiche-action du PAPI</i>	<i>Libellé de l'action</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>OS PAPI</i>	<i>Lien PGRI</i>	<i>Lien SDAGE</i>
A7-62	Aménagement hydraulique du site de la Palud sur la commune de Fréjus (protection de 200 entreprises)	SMA	OS 3	GO 2	OF 8
A7-63	Travaux de confortement des digues du Reyran (Priorité 1)	Fréjus	OS 3	GO 2	OF 8